

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 26 mai 2014**  
~~~~~

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE MISE À DISPOSITION
DES LOCAUX DU MULTI-ACCUEIL « CHRYSALIDES ET PAPILLONS »
COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ-DE-SANGONIS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 mai 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Christian VILOING, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Monsieur Grégory BRO, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Max ROUSSEL, Monsieur Bernard SALLES, Mme Nicole MORERE, M. Bernard GOUZIN, M. Philippe MACHETEL, Madame Evelyne GELLY, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Lucie TENA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Daniel JAUDON suppléant de M. Jacky GALABRUN, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON

Procurations : Madame Amélie MATEO à Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Madame Véronique NEIL à Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Claude CROS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Edwige GENIEYS à Monsieur Patrick LAMBOLEZ, M. David CABLAT à Madame Michèle LAGACHERIE, Monsieur Christophe GAUX à Monsieur Max ROUSSEL

Excusés : M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Alexis PESCHER

Absents : Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 37	Votants : 44	Pour 44 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 21 novembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire de la communauté de communes a invité ses communes membres à se prononcer sur la modification de ses statuts afin d'intégrer les nouvelles actions concernant la petite-enfance,

Vu l'article **L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)**, aux termes duquel les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice,

Vu que dans le cadre de sa compétence supplémentaire «*création, aménagement, extension, entretien, animation et gestion d'équipement d'accueil du jeune enfant*», la communauté de communes s'est substituée de plein droit, à la date du transfert de compétence, aux communes antérieurement compétentes, dans la gestion des crèches municipales de Gignac et Montpeyrroux, et des crèches associatives de Montarnaud, Saint-André-de-Sangonis et Aniane,

Vu que ce transfert, conformément à l'article **L. 1321-1 et suivants du CGCT**, entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence,

Vu que cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire qui précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci,

Vu que la remise de ces biens a lieu à titre gratuit lorsque la collectivité antérieurement compétente était propriétaire des biens mis à disposition,

Vu que la collectivité bénéficiaire assume dès lors l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, possède tous pouvoirs de gestion, assure le renouvellement des biens mobiliers, peut autoriser l'occupation des biens remis, perçoit les biens et produits, et agit en justice au lieu et place du propriétaire ; seul le droit d'aliéner ne lui est pas conféré,

Vu qu'en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition, la collectivité propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés,
Vu que les rapports de la Commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLETC) en date du 31 mai 2012 et du 08 novembre 2013 ont été approuvés par les communes concernées dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale,

CONSIDERANT que la mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements, services et contrats nécessaires à la gestion du service public intercommunal de l'accueil du jeune enfant constitue le régime de droit commun applicable au transfert de biens et équipements,

CONSIDERANT qu'il revient à l'Assemblée de se prononcer sur la mise à disposition des locaux du multi-accueil « Chrysalides et Papillons » à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, via l'adoption du procès-verbal de transfert, établi contradictoirement entre les parties,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le contenu du procès-verbal établissant la mise à disposition gratuite, à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, des locaux du multi-accueil : « Chrysalides et Papillons » commune de Saint-André-de-Sangonis ;

- d'autoriser le Président à signer le présent procès-verbal.

Transmission au Représentant de l'État
N° 1015 le 27/05/2014
Publication le 27/05/2014
Notification le
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 27/05/2014
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140526-lmcl67613-DE-1-1
Le Président de la communauté de communes
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



Procès-verbal de mise à disposition
*du Multi-accueil « Chrysalides et Papillons » de la Commune
de Saint-André-de-Sangonis à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault*

Etabli contradictoirement entre :

D'une part, la Commune de Saint-André-de-Sangonis, représentée par son Maire, Monsieur LAMBOLEZ Patrick, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du....., ci après désignée « la Commune »

Et,

D'autre part, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, représentée par son Président, M. VILLARET Louis, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 26 mai 2014 ci-après désignée « la CCVH ».

Vu la délibération en date du 21 novembre 2011 par laquelle le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault propose de modifier les statuts en ce qui concerne la compétence « Petite enfance, enfance et Jeunesse » ;

Vu les délibérations concordantes par lesquelles les conseils municipaux des communes acceptent les modifications statutaires telles que proposées par le Conseil communautaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-I-1607 du 19 juillet 2012 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, compétence Petite enfance, enfance et jeunesse ;

Vu la définition de la compétence enfance-jeunesse ;

Vu les délibérations des communes approuvant les rapports de la Commission d'Evaluation de Transfert des Charges (CLETC) des 31 mai 2012 et 8 novembre 2013 ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) renvoyant aux dispositions des trois premiers alinéas de l'article L 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L 1321-2 et aux articles L 1321-3, L 1321-4, L 1321-5 du CGCT, en vertu duquel les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice ;

Vu l'article L. 1321-1 du CGCT qui prévoit que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence ;

Vu que selon ce même article, cette mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire ;

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Dans le cadre de sa compétence supplémentaire «*création, aménagement, extension, entretien, animation et gestion d'équipement d'accueil du jeune enfant*», issue des délibérations et arrêté visés ci-dessus, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est substituée de plein droit, à la date du transfert de compétence, à la Commune de Saint-André-de-Sangonis antérieurement compétente.

La mise à disposition de l'ensemble des biens, équipements, services et contrats nécessaires à la gestion du service public intercommunal de l'accueil du jeune enfant constitue le régime de droit commun applicable aux transferts de biens et équipements.

En application des articles L1321-1 et suivants du CGCT, le présent procès-verbal est conclu entre la Commune de Saint-André-de-Sangonis et la Communauté de communes Vallée de l'Hérault afin de préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Article 1^{er} - Objet

La Commune de Saint-André-de-Sangonis a mis à disposition de la CCVH depuis le 1^{er} septembre 2012, l'équipement décrit à l'article 3, ainsi que l'ensemble des biens, équipements, droits et obligations qui lui sont attachés.

Article 2 - Modalités de mise à disposition

Conformément à l'article L.1321-2 du CGCT, la remise des biens a lieu à titre gratuit.

Ce transfert ne constitue pas un transfert en pleine propriété, mais simplement la transmission des droits et obligations du propriétaire. Dans le cadre de la mise à disposition, seul le droit d'aliéner ne peut pas être transmis à la CCVH.

La CCVH bénéficiaire de la mise à disposition assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers. Elle peut autoriser l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les fruits et produits. Elle agit en justice au lieu et place du propriétaire.

La CCVH bénéficiaire peut procéder à tous travaux de reconstruction, de démolition, de surélévation, ou d'addition de constructions propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Article 3 – Consistance, état général et situation juridique des biens

3-1 Les biens immobiliers

Le bien transféré dénommé « Multi-accueil Chrysalides et Papillons » fait partie du domaine public communal, il est **entièrement** affecté à l'exercice de la compétence transférée préalablement identifiée.

Il s'agit d'un Etablissement Recevant du Public de type R (école maternelle, crèche, halte-garderie) de 5^{ième} catégorie, construit entre 2005 et 2006, dont l'autorisation d'ouverture a été accordée par arrêté du président du conseil général de l'Hérault le 7 février 2006. La dernière autorisation avant le transfert découle de l'arrêté du 6 juillet 2011 pour la capacité d'accueil suivante:

- 24 places en accueil régulier pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans
- 2 places en accueil occasionnel pour les enfants âgés de 10 semaines à 4 ans

3-1-1 Identification de l'emprise cadastrale et de l'équipement mis à disposition (Annexe 1 et Annexe 2) :

Bien	- Multi-accueil Chrysalides et Papillons -
Adresse	19, rue Aigues Vives - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS
Référence cadastrale	D1875
Surface cadastrale	2658 m ² - Mise à disposition intégrale
Domanialité	Publique

3-1-2 Description extérieure du bien mis à disposition :

L'Etat des lieux du mobilier se fait selon les grilles suivantes : Neuf – Bon Etat – Etat d'usage – Mauvais Etat

Détails	Surfaces	Sol		Clôture		Equipements fixes / immeubles par destination	
		Caractéristiques	Etat général	Caractéristiques	Etat général	Description	Etat
Espaces extérieurs d'entrée	320,00 m ²	Sol en béton sur les allées d'accès au bâtiment et aux espaces extérieurs. Jardin paysagé sur les autres surfaces	Bon état	Clôture semi-rigide avec porte pour l'accès aux cours d'activités, mur enduit et porte métallique sur l'espace public, barrière bois pour l'accès au jardin Nord-Ouest.	Bon état	Présence d'un portail en acier avec commande d'ouverture électrique, Présence de containers à ordures (4 unités)	Bon état
Cour d'activités / aire de jeux des Bébé	105,00 m ²	Gazon sur une bande de 5 m de large en moyenne le long de la clôture avec le bassin de rétention, Béton ciré aux abords du bâtiment sur 2 m de large en moyenne. Courette en sol souple pour les bébés contre le bâtiment. Bac à sable avec toile de fermeture (longueur 3,00 m - largeur 2,00 m)	Bon état	Clôture semi-rigide sur le bassin de rétention, Mur de bâtiment au Nord, Barrière bois (hauteur 1,00 m) pour séparation espace des grands. Porte grillagée pour séparation avec espaces extérieurs d'entrée. Barrière bois (hauteur 0,60 m) pour séparation courrette des bébés.	Bon état	Présence d'un jeu d'activités type passerelle avec barrière pour en interdire l'accès - Bois massif Red Cedar - Emprise 2,00 x 1,00. Pergola en acier recouverte de "canisses" sur toute la façade Sud du bâtiment. Cabane bois, toit 2 pentes (longueur 1,65 m - largeur 1,25 m - hauteur faitage 2,10 m)	Etat d'usage Mauvais état des canisses Etat d'usage

Cour d'activités / aire de jeux des Grands	110,00 m ²	Gazon sur une bande de 2,50 m de large en moyenne le long de la clôture avec le bassin de rétention, Béton ciré aux abords du bâtiment sur 2 m de large en moyenne. Bac à sable avec toile de fermeture (longueur 3,20 m - largeur 2,50 m)	Bon état	Clôture semi-rigide sur le bassin de rétention, Mur de bâtiment au Nord, Barrière bois (hauteur 1,00 m) pour séparation espace des bébés et jardin d'activités.	Bon état	Pergola en acier recouverte de "canisses" sur toute la façade Sud du bâtiment.	Mauvais état des canisses
Jardin d'activités / aire de jeux des Grands	300,00 m ²	Gazon et arbres pour la plus grande partie. Cheminement en sable stabilisé le long du bâtiment et depuis l'accès par le portail.	Etat d'usage	Clôture semi-rigide sur la partie Ouest, mur du bâtiment au Sud et à l'Est, mur de clôture au Nord. Portail 2 vantaux à l'Ouest.	Bon état	Présence d'un jeu d'activités type "montagne Russe" avec barrière pour en interdire l'accès - Bois massif Red Cedar - Emprise 6,00 x 2,00. Pergola en acier recouverte de "canisses" sur une partie de la façade Ouest du bâtiment. Cabane bois hexagonale, toit à forte pentes (diamètre 3,30 m - côté 1,20 m -hauteur faitage supérieure à 3,00 m) Cabane bois, toit courbe (longueur 2,80 m - largeur 2,20 m -hauteur faitage 2,40 m)	Etat d'usage Mauvais état des canisses Etat d'usage mais soubassement dégradé. Etat d'usage
Cour intérieure du bâtiment	12,00 m ²	Dalles béton avec siphon de sol.	Bon état	Baies vitrées du bâtiment sur la périphérie	Bon état	Câbles en acier tendus recouverte de "canisses" sur toute la surface.	Mauvais état des canisses

Total surface extérieure : 847 m²

3-1-3 Description intérieure du bien, dans le détail, assortie de la liste des équipements fixes (Annexe 3, reportage photographique):

L'Etat des lieux du mobilier se fait selon les grilles suivantes : Neuf – Bon Etat – Etat d'usage – Mauvais Etat

Espaces	Détails	Surfaces m ²	Totaux espaces m ²	Sols		Murs		Plafonds		Equipements fixes / immeubles par destination	
				Caractéristiques	Etat général	Caractéristiques	Etat général	Caractéristiques	Etat général	Description	Etat
DEGAGEMENTS											
14,36											
Entrée		8,68		Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Peinture crème et rose sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 2 downlights encastrés dans le plafond	
Espace poussettes		5,68		Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Peinture crème et rose sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 1 downlight encastré dans le plafond	
32,22											
ESPACES PERSONNELS											
Bureau administratif		16,37		Linoleum marbré de couleur bleu / mauve complété de plinthe plastique grise	Bon état	Peinture parme sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Placard avec 2 portes battantes renfermant le TGBT. Placard avec 2 portes coulissantes pour rangement. Meuble sous vasque en mélaminée, 2 portes coulissantes, 1 porte battante et 3 étagères - longueur 160 cm, profondeur 80 cm, hauteur 90 cm Eclairage par un plafonnier rectangulaire type néons encastré.	Bon état

Sanitaires	3,12	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Faïence jusqu'à 1,05 m puis peinture crème et rose	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	WC à l'anglaise, lavabo d'angle et robinet. Radiateur sur circuit de chauffage. Eclairage par 1 downlight encastré dans le plafond.	Bon état
	1,67	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Faïence blanche jusqu'à 2,00 m puis peinture blanche	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Douche à l'italienne + barre de douche avec robinet type presto. Eclairage par 1 downlight encastré dans le plafond	Bon état
	7,84	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Peinture crème, verte et fuchsia	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Radiateur sur circuit de chauffage. Kitchenette comprenant un meuble 1 porte sous évier inox, meuble haut 2 portes et 2 étagères pour micro-ondes. Eclairage par un plafonnier carré encastré dans le plafond.	Bon état
Vestiaires	3,22	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Peinture de couleur crème	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par un plafonnier type hublot.	Bon état
REPAS		45,55							
Cuisine	20,93	Carrelage antidérapant de couleur beige complété de plinthe en céramique de couleur beige	Bon état	Peinture blanche + faïence blanche entre 0,80 m et 1,50 m au-dessus des murs avec des éviers. Fenêtres "passe plat" sur chaque espace repas.	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 3 rétroplanchiers néons étanches.	Bon état

Espace repas des grands	13,66	Linoléum marbré de couleur beige complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 2 downlights encastrés dans le plafond	Bon état
Espace repas des bébés	10,96	Linoléum marbré de couleur bleu complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Ensemble de meuble bas 2 portes sous plan de travail avec évier et meuble haut 4 portes (longueur 150 cm, hauteur 40cm), pour séparation avec espace activités. Table rabattable 60x80 cm sur mur de séparation avec la cuisine. Eclairage par 1 downlight encastré dans le plafond.	Bon état
Espace des Grands	84,07								
Accueil des grands	11,89	Linoléum marbré de couleur bleu complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture grise	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 3 suspensions polycarbonate.	Bon état
Espace des grands	27,12	Linoléum marbré de couleur beige complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème et jaune sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 5 downlights encastrés dans le plafond	Bon état
Dortoir	15,21	Linoléum marbré de couleur bleu / mauve complété de plinthe plastique grise	Bon état	Peinture parme sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 3 appliques murales.	Bon état
Dortoir polyvalent	12,38	Linoléum marbré de couleur beige complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 2 appliques murales.	Bon état

Espace change	9,60	Linoleum de couleur rouge complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Faïence jusqu'à 1,40 m au droit des équipements sanitaires, faïence au-dessus du plan de travail sur 0,80 m. Peinture grise sur reste des murs.	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Ensemble meuble de change: plan avec baignoire et vasque sur meuble 2 portes et 18 casiers - longueur totale 4,30 m. Meuble haut 1 porte et étagères pour corbeilles enfants - longueur totale 2,50 m. 2 Wc et 1 lave mains enfants, et 1 vidoir. Eclairage par 3 downlights encastrés dans le plafond.	Bon état	
Espace PTE	10,81	Linoleum de couleur rouge complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Contre plaqué jusqu'à 1,30 m puis peinture grise	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Lave mains rectangulaire longueur 90 cm, largeur 40 cm et 3 étagères au-dessus. Étagères sur mur Nord Ouest. Placard coulissant 2 portes à partir de 1,30 m sur mur Nord Est. Eclairage par 4 downlights encastrés dans le plafond.	Bon état	
Espace "jeux d'eau"	8,95	Linoleum de couleur bleu	Bon état	Linoleum de couleur bleu en remonté d'étanchéité jusqu'à 1,50 m et peinture grise	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	2 jets muraux avec boutons poussoir type presto + prise d'eau nettoyage. Eclairage par 4 downlights encastrés dans le plafond.	Bon état	
Espace des Bébéés				77,37						
Accueil des bébéés	9,36	Linoleum marbré de couleur bleu complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture grise	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Eclairage par 1 suspension.	Bon état	

Espace des bébés	36,96	Linoleum marbré de couleur bleu complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	3 Etagères bois massif (longueur 75 cm), et placard 2 portes en hauteur (largeur 75 cm, hauteur 45 cm) complété d'étagères d'angle de chaque côté. Eclairage par 6 downlights encastrés dans le plafond et 3 appliques murales.	Bon état
Dortoir (côté cuisine)	10,53	Linoleum marbré de couleur rouille complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Etagère bois (longueur 110 cm) s, et meuble haut 3 portes (largeur 110 cm, hauteur 45 cm) Eclairage par 2 appliques murales.	Bon état
Dortoir	10,48	Linoleum marbré de couleur rouille complété de plinthe linoléum de même couleur	Bon état	Peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Etagère bois (longueur 110 cm) s, et meuble haut 3 portes (largeur 110 cm, hauteur 45 cm) Eclairage par 2 appliques murales.	Bon état
Espace change	7,53	Linoleum antidérapant de couleur verte complété de plinthe plastique de même couleur	Bon état	Peinture jaune, faïence au droit des sanitaires et sur le plan de travail sur 80 cm.	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Etagère bois sur mur Est, et placard 3 portes en hauteur sur mur Ouest. 1 lavabo et 1 WC enfants Eclairage par 2 downlights encastrés dans le plafond et 1 néon mural.	Bon état

Espace "jeux d'eau"	2.51	Linoleum antidérapant de couleur verte complété de plinthe plastique de même couleur	Bon état	Linoleum de couleur vert clair en remonté d'étanchéité jusqu'à 1,60 m et peinture jaune	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Bon état	Meuble comprenant vasque et baignoire avec sous plan 2 portes battantes, 2 portes coulissantes et 12 casiers - longueur totale 3,50 m Eclairage par 1 downlight encastré dans le plafond.	Bon état
LOCAL TECHNIQUE									
Chaudière	11,94	Dalle ciment avec pente et siphon de sol	Etat usage	plaque de plâtre non peinte	Bon état	plaque de plâtre non peinte	Bon état	Armoire électrique, ballon d'eau chaude solaire et ballon sur circuit chaudière, chaudière gaz, tableau électrique. Eclairage par 1 néon étanche en plafond.	
Local poubelle	4,6	Dalle ciment avec pente et siphon de sol	Etat usage	Parpaing brut	Bon état	Sous face de la toiture tôle.	Bon état	2 étagères en partie haute - longueur 2,50 m. Station de lavage/désinfection avec flexible. Eclairage par 1 hublot rond sur mur.	
Local ménage	3,07	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Faïence sur 2,00 m puis peinture crème sur toile verre	Bon état	Plafond plaque de plâtre de couleur blanche	Bon état	Vidoir avec robinet 45 x 40. Eclairage par 1 hublot en plafond.	

Buanderie	4,18	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Faïence blanche sur 40 cm au-dessus des plans puis peinture beige	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Lave mains à commande féminale. Placard 2 portes encastré dans la cloison - hauteur 2,00 m. Meuble évier 1 bac avec 2 portes sous plan. 3 étagères arrondis - longueur 90 cm, largeur 50 cm. Eclairage par 1 néon étanche en plafond.
Lingerie	6,19	Carrelage moucheté de couleur grise/beige complété de plinthe en céramique de même couleur	Bon état	Peinture beige	Bon état	Plafond suspendu en dalle 600x600 mm de couleur blanche	Meuble avec 1 porte battante, 3 tiroirs et plan de travail - longueur 160 cm, largeur 60 cm. Radiateur sur circuit de chauffage. Eclairage par 1 néon étanche en plafond.

Surface Utile totale : 295.44 m²

Surface Hors Œuvre Brute : 309.80 m²

3-2 Les biens mobiliers

La Commune ne dispose pas de biens mobiliers pour l'exercice de la compétence transférée.

Après le transfert de compétence, les biens mobiliers, achetés par la CCVH ou ayant fait l'objet d'une dévolution (*association*) envers celle-ci, sont de sa propriété.

3-3 Valeur comptable des biens et estimation des coûts de remise en état ou de remplacement :

3-3-1 Biens Immobiliers

- Valeur comptable du bâtiment Maison de la Petite Enfance : 786 949.16€

3-3-2 Biens mobiliers

- Néant

3-3-3 Incidences budgétaires

- Coût la remise en état = 0€
- Coût moyen annualisé du bâtiment : 8 939 € (valeur nette comptable du bâtiment diminuée des recettes propres perçues par la commune pour sa construction et amortie sur une durée de 20 ans). Le coût moyen annualisé sera déduit de l'attribution de compensation versée par la CCVH à la commune, il correspond au financement par la commune en cas de reconstruction ou renouvellement du bâtiment mis à disposition.

La présente mise à disposition sera constatée comptablement par les Trésoriers de Gignac et de Clermont l'Hérault.

3-4 Contrats en cours afférents à la gestion de l'équipement :

Les contrats afférents à la gestion de l'équipement relevaient de la compétence de l'association « Chrysalides et Papillons » qui s'était vu mettre à disposition l'équipement identifié à l'article 3.1.

Dans le cadre de la reprise en régie de l'activité de cette association par la CCVH, celle-ci fait son affaire de la mise en œuvre et/ou de la reprise des contrats nécessaires à la bonne gestion de l'équipement.

3-5 Autres droits et obligations liés à l'usage de l'équipement :

Néant

Article 4 - Durée

La mise à disposition des biens visés à l'article 3 du présent procès-verbal est faite sans limitation de durée.

Article 5 - Désaffectation des biens mis à disposition

Conformément à l'article L1321-3 du CGCT, en cas de désaffectation totale ou partielle des biens mis à disposition en application des articles L. 1321-1 et L. 1321-2 du CGCT, la commune propriétaire recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

La CCVH bénéficiaire de la mise à disposition peut, sur sa demande, devenir propriétaire des biens désaffectés dans les conditions prévues à l'article L1321-3 du CGCT.

Article 6 - Modifications

Toute modification des clauses du présent procès-verbal fera l'objet d'un avenant établi contradictoirement entre la Commune et la CCVH.

Article 7 - Règlement des litiges

Avant tout recours contentieux et pour tout litige lié à l'application du présent procès-verbal, la Commune et la CCVH conviennent de saisir le représentant de l'Etat dans le département en vue d'un règlement amiable du litige.

Fait à le en deux exemplaires

Le Président de la CCVH

Le Maire de la Commune de Saint-André-de-Sangonis

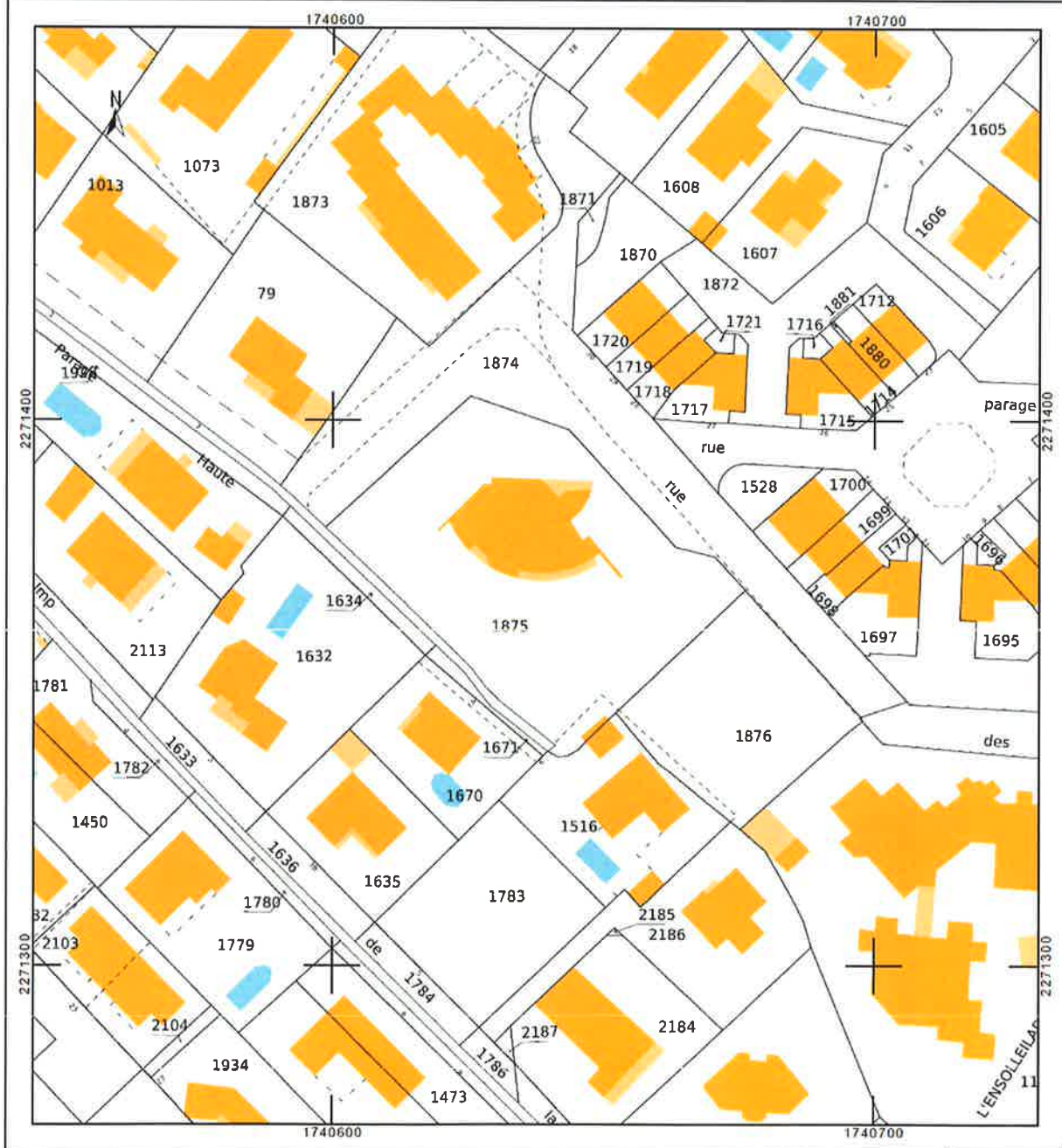
Louis VILLARET

LAMBOLEZ Patrick

Annexe I : Identification de l'emprise cadastrale de situation de l'équipement.



Département : HERAULT Commune : SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES ----- EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ -----	Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant : Montpellier 2 Centre administratif CHAPTAL BP 90003 34953 34953 MONTPELLIER CEDEX 02 tél. -fax
Section : D Feuille : 000 D 01 Échelle d'origine : 1/1000 Échelle d'édition : 1/1000 Date d'édition : 11/04/2013 (fuseau horaire de Paris) Coordonnées en projection : RGF93CC43 ©2012 Ministère de l'Économie et des Finances	Cet extrait de plan vous est délivré par cadastre.gouv.fr	



Procès-verbal de mise à disposition *Multi-accueil « Chrysalides et Papillons »*
 De la commune de Saint-André-de-Sangonis à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

